

Contributions des partenaires : Fonds de contrepartie ou à effet de levier?

MEOPAR

Le réseau MEOPAR, qui fonctionne selon les lignes directrices du Fonds stratégique des sciences (FSS), une initiative d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), cherche à maximiser la valeur de l'argent des contribuables canadien(ne)s. Dans le cadre du FSS, les contributions des partenaires constituent un indicateur clé de performance sur lequel le réseau MEOPAR doit rendre compte. Le financement à effet de levier est important pour le FSS, mais le financement de contrepartie l'est davantage. Pour respecter cet indicateur, le réseau MEOPAR demande aux candidat(e)s de rendre compte de ces contributions et les propositions seront évaluées en fonction de ce critère. Dans quelle catégorie se situent les contributions de vos partenaires ?

Commencez avec les définitions du FSS

Un partenaire est une organisation qui aide le réseau MEOPAR à remplir son mandat. Cela comprend, sans s'y limiter, les bénéficiaires ultimes (c'est-à-dire les organisations ou les personnes qui reçoivent des fonds du réseau MEOPAR pour réaliser des activités ou des composantes spécifiques d'un projet) et les entités participant à la mise en œuvre de programmes ou de projets.

« **Fonds de contrepartie** » désigne les contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature) aux coûts admissibles au titre du FSS, qui n'existeraient pas sans la subvention du réseau MEOPAR (c'est-à-dire les contributions en espèces ou en nature qui peuvent être directement attribuées au financement du FSS du réseau MEOPAR).

Exemples de contributions des partenaires :

- Le partenaire accepte de renoncer à ses frais généraux habituels ou de les réduire
- Contributions en espèces ou en nature provenant d'universités, d'entreprises, d'ONG et d'organisations philanthropiques

« **Fonds à effet de levier** » désigne les investissements existants dans l'écosystème STI  qui sont mis à profit pour atteindre les objectifs du ou de la bénéficiaire ultime. Cela comprend les contributions en espèces ou en nature provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (p. ex. la FCI, les organisations financées principalement par le gouvernement fédéral) et des ministères et des agences fédérales.

Exemples de contributions des partenaires :

- Financement ou partenariats avec des organismes gouvernementaux ou des chercheur(-euse)s (ex. MPO, ECCC, RNCAN, CNRC, CRSNG, MDN, SC, RCAANC, TC ou tout autre organisme gouvernemental)
- Contributions provenant du fonds Apogée (p. ex. Transformer l'action climatique) ou de projets financés par la FCI (p. ex. Ocean Networks Canada)

Réductions sur les frais de location ou les services ?

Fonds de contrepartie = provenant d'universités, d'entreprises, d'ONG ou d'organisations philanthropiques

Fonds à effet de levier = Provenant d'agences ou d'entités financées par le gouvernement

Salaires et avantages sociaux des partenaires :

Le soutien financier provient-il d'un organisme de financement gouvernemental (p. ex. CRSNG, CRSH, IRSC), du fonds Apogée  (p. ex. TAC) ou d'un projet de la FCI (p. ex. ONC), ou d'un programme du FSS (p. ex. MITACS) ?

Non 

Oui 

Oui 
C'est un fonds de contrepartie!

Le soutien financier provient-il directement du partenaire ?

C'est un fonds à effet de levier. (Courant pour le financement des étudiant[e]s)